

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Photo du nouveau véhicule communal		la Une
Sommaire	p.	2
Informations du Conseil communal	p.	3
Résumé de l'assemblée communale du 26 avril 2016	p.	3
Marché de Noël au Foyer St-Joseph	p.	4
Assemblée communale du 06 décembre 2016	p.	5
Nouveaux citoyens en 2016	p.	5
Budget communal 2017	p.	6
Informations sur le budget communal 2017	p.	7
Nouveau véhicule de l'édilité	p.	8
Déchetterie : les déchets plastiques	p.	9 - 10
Informations communales	p.	10 - 12
Cercle scolaire de Sâles : comment fonctionnent nos écoles ?	p.	13
Agenda de l'Intersociété	p.	14
32ème RJG et Sekulic 2017	p.	15
FSG Sâles : Soirée de gym 2017	p.	16

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00
Fermée le mercredi après-midi

DEFIBRILLATEUR EN CAS D'URGENCE

**En cas d'urgence, un défibrillateur
est disponible au Foyer St-Joseph
24h/24**

NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
AVGG, Monsieur Michel Currat
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

POPULATION EN 2016

Nombre d'habitants	1'437
Maules	329
Romanens	298
Rueyres-Treyfayes	161
Sâles	649
Naissances en 2015	21
Naissances en 2016	18

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de brèves, dont certaines sont développées dans les pages suivantes du bulletin communal, le Conseil communal vous informe de ce qu'il se passe dans la commune :

Administration communale

Notre apprentie, Natacha Gremaud, a terminé son apprentissage cet été et a obtenu son CFC d'employée de commerce en administration. Nous lui présentons ici nos félicitations et lui souhaitons bon vent pour ses activités futures.

Un poste d'apprenti(e) au sein de l'administration sera mis au concours pour la rentrée en été 2017.

Foyer St-Joseph

Le budget 2017 du foyer St-Joseph est à nouveau équilibré (et consultable sur le site internet de la commune www.sales.ch). Des investissements urgents concernant la sécurité au feu du bâtiment sont également mis au budget. Ils précèdent une étude plus complète qui sera faite dans le courant de l'année prochaine.

Finances communales

Le budget 2017 vous est présenté dans les pages suivantes. Il est encore positif, grâce à la hausse d'impôts. Vous trouverez les explications principales dans ces pages et les comptes complets sur le site internet de la commune www.sales.ch ou à l'administration communale.

Le budget d'investissement ne présente aucune nouveauté cet automne ; Il ne s'agit que de reports d'investissements en cours. Cependant plusieurs projets sont en développement et vous serons présentés le printemps prochain pour approbation.

Edilité

La ville de Lausanne a décidé de changer tous ses véhicules communaux. Nous avons pu ainsi profiter d'acheter un Pony d'occasion, en très bon état, et à un prix défiant toute concurrence (voir la description en page 8). Le financement de ce véhicule, accepté par la commission financière, sera voté lors de l'assemblée communale.

Conseil communal

Le nouveau Conseil communal est maintenant bien en place. Chacun a trouvé ses marques et l'ambiance de travail est très agréable et constructive.

Commissions communales

La commission des finances s'est maintenant constituée et nous aurons le plaisir d'entendre son nouveau président, Stéphane Meyer, lors de l'assemblée communale.

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à l'assemblée communale du 06 décembre 2016, dont l'ordre du jour est présenté en page 5. Il s'agira essentiellement de parler du budget 2017 et d'accueillir nos nouveaux citoyens nés en 1998.

Au nom du Conseil communal
Jean-Marc Piguët, Syndic

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 26 AVRIL 2016

53 citoyennes et citoyens de la commune ont assisté à l'assemblée communale du 26 avril 2016.

Les comptes 2015 du Foyer St-Joseph ainsi que les comptes communaux de fonctionnement et d'investissement 2015 ont été approuvés.

Le Conseil communal a été élu le 28 février 2016 pour la période législative 2016-2021. Les membres, ainsi que la répartition des dicastères, ont été présentés lors de cette assemblée.

Les commissions financière, d'aménagement et des naturalisations pour la période 2016-2021 ont été élues. La délégation de compétence au Conseil communal en matière de transactions immobilières pour les biens appartenant à la commune et de moins de 3'000 m², a été renouvelée, de même que le mode de convocation aux assemblées communales par le biais du bulletin communal.



Vente en faveur
des loisirs
des résidents du Foyer
St-Joseph de Sâles

Foyer St-Joseph de Sâles Les 26 et 27 novembre 2016

Samedi de 13.00 h à 19.00 h

13.00 h : Ouverture du marché

15.30 h : Animation du « chœur Accord »

* * * *

Dimanche de 10.00 h à 17.00 h

10.00 h : Ouverture du marché

11.00 h : Apéritif musical par
« l'Union Paroissiale »

15.00 h : Animation du groupe « Yodelweiss »

HÔTE D'HONNEUR : « LE VAL DE TRAVERS »

VENEZ NOMBREUX !

Restauration : Samedi dès 16.30 h : soupe aux pois
Dimanche : cochon à la broche

Fermeture de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année

du lundi 26 décembre au vendredi 06 janvier 2017

(réouverture le lundi 09 janvier 2017 à 8h00)

Merci pour votre compréhension !

BONHEUR ET SANTÉ POUR 2017

Le Conseil communal ainsi que le personnel de la commune vous adressent
leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 06 DÉCEMBRE 2016

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 06 décembre 2016, à 20h00, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016 (*il ne sera pas lu en assemblée; il est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet*).
2. Budget 2017 du Foyer St-Joseph
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
3. Investissement complémentaire 2016 : Véhicule utilitaire communal
4. Budget communal 2017
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
5. Présentation du plan financier 2017-2021
6. Réception des citoyens nés en 1998
7. Divers

Le Conseil communal de Sâles



LES NOUVEAUX CITOYENS EN 2016

23 jeunes, nés en 1998, ont atteint ou atteindront leur majorité en 2016. Le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de l'assemblée communale l'accueil de ces nouveaux citoyens afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.

Alonso Hugo, Sâles

Barras Mélanie, Sâles

Bernhard Thibault, Rueyres-T.

Chollet Samine, Sâles

Delabays Estelle, Romanens

Descloux Loren, Maules

Descloux Marine, Maules

Descloux Vincent, Sâles

Gremaud Natacha, Romanens

Huber Axelle, Sâles

Kessler Vanessa, Sâles

Liard Bruno, Sâles

Magnin Maxime, Sâles

Pasquier Josse, Sâles

Pasquier Lise, Maules

Pasquier Max, Rueyres-T.

Pasquier Pauline, Maules

Piguet Julien, Maules

Savary Solène, Sâles

Schmidt Lisa, Sâles

Scyboz Morgan, Rueyres-T.

Uldry Coline, Maules

Uldry Marie, Sâles

Budget 2017 - 14.11.2016							Solde 2012	Solde 2013	Solde 2014	Solde 2015	Budget 2016	Budget 2017	+ / -	
ADMINISTRATION							362'273.30	342'330.19	362'173.70	369'848.62	390'877.00	404'131.00	13'254.00	3.4%
01	Assemblée communale, conseil, commissions						67'582.50	69'594.70	66'772.70	70'889.39	69'555.00	68'530.00	-1'025.00	
02	Administration générale						294'690.80	272'735.49	295'401.00	298'959.23	321'322.00	335'601.00	14'279.00	
ORDRE PUBLIC							17'122.25	14'551.90	65'329.90	50'936.65	52'227.10	48'774.30	-3'452.80	-6.6%
10	Protection juridique						0.00	1'263.00	46'378.05	38'363.55	38'462.00	33'627.00	-4'835.00	
12	Justice						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14	Police du Feu						6'814.55	605.65	6'779.90	1'933.80	550.00	2'100.00	1'550.00	
15	Militaire						3'560.00	3'600.00	3'645.00	3'635.00	3'650.00	3'620.00	-30.00	
16	Protection civile						5'458.60	5'322.10	5'587.35	4'195.55	5'565.10	5'406.30	-158.80	
17	Protection de la population						1'289.10	3'761.15	2'939.60	2'808.75	4'000.00	4'021.00	21.00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION							1'536'987.50	1'590'216.30	1'597'850.51	1'637'019.52	1'559'219.45	1'594'007.55	34'788.10	2.2%
20	Ecole enfantine						124'400.50	138'106.20	147'313.75	147'252.85	112'863.90	113'987.50	1'123.60	
21	Cycle scolaire obligatoire						967'192.90	1'073'625.05	1'068'448.10	1'093'593.50	1'023'477.35	1'078'287.25	54'809.90	
22	Ecoles spécialisées						250'042.40	237'138.85	241'740.60	226'994.95	235'576.00	239'224.80	3'648.80	
23	Formation professionnelle						39'614.90	36'793.15	40'680.60	39'995.65	40'000.00	42'600.00	2'600.00	
29	Administration scolaire						155'736.80	104'553.05	99'667.46	129'182.57	147'302.20	119'908.00	-27'394.20	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS						105'691.55	128'490.40	261'783.94	274'259.97	259'530.65	284'850.60	25'319.95	9.8%
30	Culture						34'389.30	30'608.95	33'874.95	37'534.25	43'724.80	57'883.80	14'159.00	
33	Parcs publics, chemins pédestres						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
34	Sports, piscine, centre sportif						65'391.60	92'736.45	207'028.79	215'442.77	194'250.85	200'331.00	6'080.15	
35	Autres loisirs, colonie						6'310.65	5'995.00	21'480.20	21'907.95	22'055.00	27'135.80	5'080.80	
39	Culte, église						-400.00	-850.00	-600.00	-625.00	-500.00	-500.00	0.00	
4	SANTE						513'722.70	493'654.40	514'884.50	513'017.55	503'935.00	500'378.85	-3'556.15	-0.7%
40	Hopitaux						67'162.00	52'241.40	52'093.00	51'976.00	49'650.00	53'394.00	3'744.00	
41	Homes médicalisés						306'062.45	305'045.70	315'198.95	312'398.45	297'152.00	288'396.10	-8'755.90	
44	Soins ambulatoires						137'593.00	134'373.00	145'249.15	147'699.35	155'633.00	157'088.75	1'455.75	
45	Prophylaxie						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
46	Service médical des écoles						2'905.25	1'994.30	2'343.40	943.75	1'500.00	1'500.00	0.00	
5	AFFAIRES SOCIALES						528'473.65	546'883.45	568'387.60	589'271.15	618'429.95	606'355.45	-12'074.50	-2.0%
50	AVS/ APG/ AI/ AC						-1'352.40	-1'358.00	-1'420.60	-1'410.80	-1'420.00	-1'420.00	0.00	
52	Caisse maladie et accidents						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
54	Structure d'accueil de la petite enfance						35'711.95	41'150.00	34'098.30	34'571.05	40'715.00	22'200.00	-18'515.00	
55	Invalidité						320'191.65	322'544.90	329'005.40	338'851.50	340'599.95	347'353.00	6'753.05	
56	Construction de logements						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
57	Homes						9'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
58	Assistances						164'922.45	184'546.55	206'704.50	217'259.40	238'535.00	238'222.45	-312.55	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS						311'259.22	333'103.41	286'054.06	342'498.62	331'046.40	348'334.00	17'287.60	5.2%
61	Routes cantonales						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
62	Routes communales, génie civil						275'751.82	296'412.11	241'973.66	294'912.11	274'482.40	292'284.00	17'801.60	
65	Trafic régional						35'507.40	36'691.30	44'080.40	47'586.51	56'564.00	56'050.00	-514.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT						73'002.05	72'932.10	99'265.18	72'352.99	71'259.45	99'598.50	28'339.05	39.8%
70	Approvisionnement en eau						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
71	Protection des eaux						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
72	Ordures ménagères						13'605.60	15'412.00	41'373.53	9'962.32	13'803.60	16'339.00	2'535.40	
73	Abattoirs						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
74	Cimetière						5'342.50	4'012.65	3'666.80	2'886.75	2'248.85	2'946.00	697.15	
75	Correction des eaux, endiguements						4'338.45	2'830.70	3'901.20	12'250.10	8'145.00	26'814.80	18'669.80	
78	Protection de la nature						-75.00	2'603.95	5'662.55	867.40	2'000.00	1'000.00	-1'000.00	
79	Aménagement du territoire						49'790.50	48'072.80	44'661.10	46'386.42	45'062.00	52'498.70	7'436.70	
8	ECONOMIE						-10'806.65	-17'862.71	-42'133.03	-28'493.93	-13'978.00	-21'721.00	-7'743.00	55.4%
80	Agriculture						-185.00	-220.00	10.00	-150.00	150.00	-150.00	-300.00	
81	Forêts						-18'076.65	-19'855.21	-30'694.01	-19'272.90	-14'266.00	-14'064.00	202.00	
83	Tourisme						4'005.00	4'005.00	4'005.00	4'005.00	4'355.00	4'500.00	145.00	
84	Scierie communale						3'450.00	-1'792.50	-15'454.02	-13'076.03	-4'217.00	-12'007.00	-7'790.00	
9	FINANCES ET IMPOTS						-3'445'659.94	-3'526'314.26	-3'711'657.74	-3'725'925.25	-3'933'555.10	-3'936'597.00	-3'041.90	0.1%
90	Impôts						-3'168'121.35	-2'918'443.65	-3'088'001.75	-3'149'659.90	-3'415'500.00	-3'386'000.00	29'500.00	
93	Péréquation						-354'659.00	-357'348.00	-339'772.00	-326'396.00	-307'903.00	-325'819.00	-17'916.00	
94	Gérance fortunes et dettes						-223'522.89	-208'339.81	-208'726.72	-223'737.76	-186'843.10	-201'540.00	-14'696.90	
95	Fortune						-15'225.55	1'285.20	-22'215.27	-26'131.59	-23'309.00	-23'238.00	71.00	
99	Postes non ventilable						315'868.85	-43'468.00	-52'942.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Résultat							-7'934.37	-22'014.82	1'938.62	94'785.89	-161'008.10	-71'887.75	89'120.35	-55.4%

Charges	5'085'684.11	4'847'748.68	8'300'102.21	5'341'791.27	5'184'267.10	5'305'022.25
Produits	-5'093'618.48	-4'869'763.50	-8'298'163.59	-5'247'005.38	-5'345'275.20	-5'376'910.00
Résultat exercice	-7'934.37	-22'014.82	1'938.62	94'785.89	-161'008.10	-71'887.75
Corrections						
Intérêts	-45'096.15	-42'769.00	-79'205.83	-46'205.55	-52'081.00	-56'680.00
Amortissements	-154'436.00	-165'367.00	-259'016.00	-251'516.00	-288'986.00	-287'132.00
Produits réels (apurés)	-4'894'086.33	-4'661'627.50	-7'959'941.76	-4'949'283.83	-5'004'208.20	-5'033'098.00
Résultat exercice apuré en %	0.16%	0.47%	-0.02%	-1.92%	3.22%	1.43%

INFORMATIONS SUR LE BUDGET 2017

Conformément à la tâche qui lui incombe, le Conseil communal doit établir le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement. Ces deux budgets doivent être présentés à l'assemblée communale d'automne, dite des « budgets ».

Budget de fonctionnement

Une année après l'augmentation importante du taux d'imposition communal, passant de 0.679 ct à 0.80 ct, le nouveau Conseil communal s'est attelé à mettre sur pied un budget de fonctionnement 2017 le plus cohérent possible.

Alors que le budget 2016 bouclait sur un bénéfice de CHF 161'008.10, la version que le Conseil communal vous demande de valider pour 2017 prévoit un excédent de produits de CHF 71'887.75.

Cette diminution du résultat prévisionnel est due en partie à une relative stabilité des produits. Au niveau des impôts, la baisse prévue des rentrées fiscales des personnes morales (sociétés) est de l'ordre de CHF 118'000.00. Elle est partiellement compensée par l'augmentation des revenus des personnes physiques (+ CHF 31'000.00) et l'augmentation des autres impôts irréguliers (+ CHF 54'000.00). Dans les autres produits, l'augmentation du montant relatif à la péréquation intercommunale des ressources et des besoins (+ CHF 17'916.00) est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle puisqu'elle est bien la preuve de la détérioration de la capacité financière de notre commune et ce par rapport aux autres communes du canton.

Au niveau de l'augmentation des charges, il convient de relever deux tendances :

La première est due au rattrapage de certaines charges dans les positions suivantes:

1. Téléphonie : passage obligatoire de l'analogique pour le numérique dans les bâtiments communaux et installation du WIFI dans les bâtiments publics
2. Voirie : équipement en matériel et frais inhérents à l'acquisition du véhicule Pony
3. Aménagement du territoire : investigations sur les sites pollués et mise à jour du SIT (Système d'Information sur le Territoire)
4. Entretien et rénovation des cours d'eau
5. Auberge de la Couronne : adaptation du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

La deuxième est due à l'augmentation constante des charges liées, dont les plus significatives sont à relever dans les postes suivants :

1. Enseignement obligatoire : CO de la Gruyère et Part aux dépenses cantonales (+ CHF 21'505.75)
2. Culture : Participation aux dépenses du Conservatoire (+ CHF 14'159.00).

Pour ce qui est des autres charges, nous constatons une relative stabilité.

L'avenir ne s'annonce pas radieux pour autant. Le plan financier établi sur la base des derniers comptes bouclés (2015) laisse présager une dégradation relativement rapide de la situation.

La mise en application de la nouvelle loi scolaire aura pour conséquence la reprise partielle des transports scolaires dès 2018 (CHF 52'630.00), puis complète dès 2019 (CHF 157'890.00).

A partir de 2019 également, notre participation aux coûts du CO de Riaz devrait être de l'ordre de CHF 80'000.00.

Budget d'investissement

Au niveau des investissements, mis à part le report des investissements déjà votés, le Conseil communal vous propose de valider l'acquisition d'un nouveau véhicule d'édilité – Pony, pour un montant de CHF 57'384.20.

Une présentation détaillée vous sera faite lors de notre assemblée communale du 06 décembre prochain. Le budget peut être consulté à l'administration communale ainsi que sur le site internet.

Nicolas Hassler, vice-Syndic

VÉHICULE UTILITAIRE COMMUNAL

La commune de Sâles est propriétaire de plusieurs véhicules pour son service d'édilité.

Parmi ceux-ci, elle détient un tracteur qui est utilisé pour le service de déneigement des trottoirs, le salage des routes, etc.

Lors de son acquisition, la polyvalence de ce véhicule avait été mise en évidence. Dans les faits, après plusieurs années d'utilisation, il s'avère que ce véhicule ne correspond pas de manière optimale à l'utilisation escomptée.

En effet, ce véhicule s'avère trop petit pour les gros travaux tels que le transport de la remorque de la déchetterie, etc... et trop gros pour les petits travaux tels que le déblaiement de la neige sur les trottoirs.

Dans son souci de disposer de matériel adapté, le Conseil communal de Sâles a étudié une offre pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion de type « Pony » de la marque Boschung. Il appartenait à la Ville de Lausanne. Il a été immatriculé en 2007 et est dans un très bon état.

Ce porte-outils est étroit afin d'atteindre des endroits confinés et rouler aisément sur les trottoirs. Il est spécialement conçu pour les travaux communaux et peut être équipé d'une multitude d'accessoires.

Il est équipé de base avec 4 roues motrices et directionnelles ainsi qu'un pont basculant 3 côtés.

De plus, il dispose de plusieurs équipements accessoires :

- une balayeuse et aspirateur
- un système d'arrosage et nettoyage haute pression avec réservoir de 2000 litres
- une saleuse avec une capacité de 1,2 m³
- l'ancienne lame à neige du tracteur a été spécialement adaptée.

Soit un coût total de CHF 57'384.20 TTC y compris rabais de 5%.

Ce genre d'occasion étant très recherché, une décision a du être prise rapidement. Le Conseil communal a préalablement présenté cet investissement à la commission financière puis s'est prononcé en faveur de son acquisition.

Cet investissement complémentaire effectué en 2016 sera présenté et voté par l'assemblée communale du 06 décembre 2016.



Messieurs Nicolas Gremaud et Yves Zbinden, respectivement responsable du service de voirie et employé communal, se sont rendus à Flamatt afin de constater l'état général du véhicule et de ses capacités avant d'envisager son acquisition. A noter que la commune de Vulruz dispose d'un modèle identique lui donnant entière satisfaction. Le cas échéant, des synergies pourraient être trouvées entre les véhicules des deux communes puisque les accessoires sont interchangeables.

Nicolas Gremaud, Conseiller communal

DECHETTERIE : LES DÉCHETS PLASTIQUES

Déchets plastiques des communes : tri ou pas ?

Notre commune a été interpellée pour savoir si elle envisageait de mettre en place une collecte séparée des déchets plastiques.

Nous avons mené notre enquête en faisant le tour des autres communes et des différents intervenants afin de faire le point de la situation sur ce sujet d'actualité.

Il y a quelques années, une société domiciliée dans la Broye s'engageait à prendre en charges les matières plastiques sans distinction. Malheureusement cette société a rapidement fait faillite.

Certaines communes ont continué à récolter ces déchets qui sont triés par la population, mais qui en finalité sont évacués et mélangés avec les autres déchets urbains, sans en informer la population et ce afin de ne pas la perturber.

D'autres communes ont décidé de stopper la récolte des matières plastiques créant la mauvaise humeur et l'incompréhension au sein de la population.

Voici la prise de position de la SAIDEF SA (Société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg) :

Le thème du tri des plastiques est une source de préoccupation dans les communes. En effet, celles-ci doivent faire face à la pression de leur population et à la réflexion d'instaurer ou non une collecte séparée des plastiques.

Une filière de recyclage est rentable, tant du point de vue économique qu'écologique, à la condition qu'elle s'effectue de manière sélective. En Suisse, plusieurs filières permettent une valorisation et un recyclage matière performants d'une partie des déchets urbains (papier/carton, des vêtements, du verre, du fer blanc/aluminium, piles, produits électroniques et du PET).

*Ces dernières années, une nouvelle filière a été mise en place par de grands distributeurs, comme Migros ou Coop, qui collectent **gratuitement** les bouteilles et flacons en matière plastique des ménages. Ces flacons, en polyéthylène (PE), peuvent être recyclés en grande partie sous forme de tuyaux ou de protège-câbles.*

*Depuis quelques mois, certains acteurs proposent, à la vente, des sacs afin de collecter les plastiques mélangés provenant des déchets urbains. **Cette collecte n'est pas sélective**, car toutes sortes et tous types de plastiques ou matériaux composites y sont présents. Un recyclage matière n'est possible qu'après un processus de tri poussé et délicat.*

Une étude en Allemagne démontre que seuls 20 à 30 % du matériel ainsi récupéré peut être recyclé. Le reste (70 et 80 %) est incinéré. De plus, la plus grande part des déchets plastiques recyclables pourrait être collectée, en Suisse, par des filières sélectives déjà mises en place sur tout le territoire (bouteilles en PET, bouteilles et flacons).

Pour ces raisons, l'Organisation Infrastructures Communales (OIC) et Swiss Recycling déconseillent formellement l'introduction d'une collecte des plastiques mixtes/mélangés provenant des déchets urbains. ./.



Ouverture de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année

Mardi 18h00 - 19h00

Vendredi 17h30 - 19h00

Samedi 9h00 - 11h30

- ★ La déchetterie restera ouverte selon les horaires habituels
- ★ Il n'y a aucun changement non plus pour le ramassage des sacs poubelles qui a lieu chaque mercredi.

./.

L'Office Fédéral de l'environnement (OFEV) reconnaît la difficulté du recyclage lors de collectes non sélectives : « Si la collecte n'est pas sélective, ... la qualité de ces plastiques collectés baisse et le recyclage devient plus compliqué, voire impossible. » L'OFEV définit également des conditions précises à une collecte séparée et « les éventuelles collectes de matières plastiques par des organismes privés doivent être autorisées par le canton ou la commune en charge de l'élimination ».

Collecte non sélective des plastiques ménagers : une fausse bonne idée !

- A ce jour, il n'existe pas d'usine en Suisse permettant le tri sélectif des déchets plastiques provenant des déchets urbains. L'usine la plus proche se trouve en Autriche, dans le Vorarlberg.
- Seule une infime partie de ces déchets plastiques peut être recyclée. Le reste doit être incinéré.
- Très longs transports des déchets jusqu'aux usines de tri, puisqu'il n'en existe aucune en Suisse.
- Coûts élevés pour le consommateur. Un sac de 60 l coûte CHF 2.20 (*) et contient environ 2.5 kg de plastiques mélangés. Le coût à la tonne se situe à près de CHF 800.00.
- Les déchets urbains sont soumis de par la loi (art. 31b de la loi fédérale sur la protection de l'environnement) au plan cantonal de gestion des déchets. Ainsi, dernièrement, le Canton de Neuchâtel a formellement interdit sur son territoire la collecte de déchets plastiques mélangés provenant des déchets urbains.
- Les coûts supplémentaires induits par l'installation d'une collecte communale (déchetterie ou autres) de tels déchets devraient être financés par les taxes de base communale et ne participeraient pas au principe du « pollueur payeur ».
- Les déchets de plastiques non recyclables et collectés par cette filière (70 à 80 %), ne seraient plus livrés à SAIDEF mais dans d'autres usines en Suisse ou à l'étranger pour y être incinérés.

Pour toutes ces raisons, SAIDEF SA recommande à ses actionnaires ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de sa zone d'apport :

- d'utiliser les filières sélectives existantes pour tous les déchets recyclables (verre, papier/carton, PET, flaconnage de la grande distribution, etc.)
- de ne pas participer à la collecte non sélective des plastiques mélangés provenant des déchets urbains et de continuer à les éliminer dans les sacs poubelles taxés.

Le Service de l'Environnement du Canton de Fribourg (SEn) soutient la démarche entreprise par SAIDEF SA et adhère aux recommandations ci-dessus.

Pour toutes ces raisons, la Commune de Sâles ne va pas mettre en place une collecte séparée des matières plastiques qui doivent être éliminées avec les autres déchets urbains.

(*) Prix du sac vendu par la commune de Sâles - CHF 3.50 pour 60 l.

RADAR DE CIRCULATION A ROMANENS

En collaboration avec le TCS, la commune a loué un radar sans affichage mais qui détecte la vitesse. Il a été installé durant une semaine à la Route de Romanens à Romanens, au niveau de l'intersection avec le chemin de la Grotte.

Les données ont été recensées dans les deux sens de circulation, du lundi 05 au lundi 12 septembre 2016. Ces données ont été analysées, en voici la synthèse :

Le trafic quotidien moyen est de 1'302 véhicules. 9'113 véhicules sur les sept jours à raison de 5'576 voitures, 636 camions, le reste étant des camionnettes et des deux roues. La part de trafic de charges lourdes est d'environ 7%. En semaine, le pic de fréquentation se situe entre 17h et 19h30. Le samedi, plusieurs plages horaires enregistrent un nombre de véhicules plus importants, entre 10h et 13h, 17h et 19h et entre 20h et 21h, de même que le dimanche entre 10h et 13h et de 17h à 19h.

Dans ce secteur, dont la vitesse est limitée à 50 km/h, on enregistre un dépassement de vitesse pour 33,65% des véhicules en montée et pour 52,32% en descente. A noter que 100 voitures sont passées entre 71 et 80 km/h, 13 entre 81 et 90 km/h et 2 à plus de 90 km/h!

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Le Conseil communal enregistre de plus en plus fréquemment des plaintes au sujet de chiens errants, sans surveillance, sur les routes, le chemin de l'école, dans les forêts et les champs.

Souvent, les enfants et les adultes sont importunés par ces animaux qui les effraient. Parfois, les chiens incommode le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes ou leurs déjections sur le domaine public et privé d'autrui.

Nous rendons les propriétaires attentifs que lorsque ces situations surviennent, le Conseil communal est dans l'obligation de prendre des mesures de prévention en écrivant aux propriétaires concernés. Il peut décider de sanctions pénales, comme cela est prévu dans le règlement communal en vigueur (art. 5 al. 2 et art. 16 al. 1) et prononcer des amendes allant de CHF 20.- à CHF 1'000.- !

Nous recommandons aux personnes importunées de prendre contact avec l'administration communale afin de signaler ces cas. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de prendre une photo de l'animal en question, et ce dans le but d'en identifier plus aisément son propriétaire.

En cas de comportement agressif ou de morsures, il est évident que les conséquences sont plus graves car c'est alors l'unité vétérinaire du Service cantonal (SAAV) qui effectue une enquête et une expertise puis prend les mesures appropriées. Les frais d'intervention du SAAV et éventuellement de la force publique, ainsi que les frais de saisie et de mise en fourrière sont mis à la charge du détenteur de l'animal.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler également que l'acquisition d'un chien doit être annoncée auprès de l'administration communale et que son identification ou son décès est effectué par un vétérinaire qui renseigne la base de donnée AMICUS.

La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception de l'impôt annuel complet.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre responsabilité.

RÉVISION DES CITERNES À MAZOUT

La révision des citernes à mazout doit être effectuée tous les 10 ans par une entreprise agréée. La liste des entreprises est disponible auprès de l'administration communale et sur le site internet du Service de l'environnement (Sen) www.fr.ch/sen

Chaque propriétaire d'installation(s) se voit donc attribuer une plus grande responsabilité personnelle. En effet, le SEn ne transmet plus la liste des réservoirs et citernes à mazout de moins de 2'000 litres qui doivent être contrôlés. Les communes n'écrivent donc plus aux propriétaires concernés.

VOTATIONS ET ELECTIONS

La Chancellerie d'Etat a demandé aux communes d'apporter un soin tout particulier au traitement des votes anticipés lors des prochains scrutins.

Votre bulletin doit être inséré dans l'enveloppe de vote. Le certificat de capacité civique, qui se présente sous la forme d'une feuille A4, doit être signé dans l'encart prévu à cet effet.

Le tout est à insérer à l'envers dans l'enveloppe de transmission.

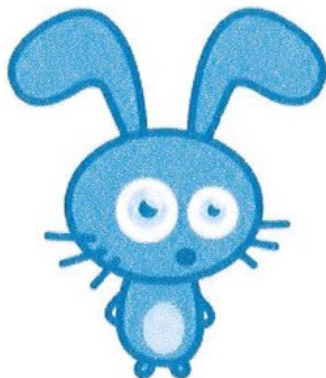
Votre SIGNATURE ainsi que votre NOM et PRENOM doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe, selon le modèle ci-contre :



Nous vous remercions pour votre collaboration.

MATERNELLE LES LAPINS BLEUS

Enfants de 3 à 5 ans



Horaires

Mardi, jeudi et vendredi matin de 09h00 à 11h30
Jeudi après-midi de 14h00 à 16h30

Inscriptions

Une ou deux fois par semaine selon l'âge et la motivation de l'enfant
Dès 3 ans, une fois par semaine et dès janvier deux fois à choix
Dès 4 ans, deux fois par semaine, jours à choix
Les jours sont réservés pour l'année scolaire. Les changements ou remplacements sont possibles en cas de maladie ou d'imprévu.

Objectifs

La maternelle favorise le développement de l'enfant en créant des conditions qui lui permettent la découverte de soi, de son environnement élargi et la vie de manière plus autonome. Il va participer à des activités ludiques, créatrices, symboliques sensorielles, rythmiques et musicales.

Ces activités vont encourager son éveil, sa socialisation et son épanouissement pour l'entrée à l'école enfantine.

Renseignements

Catherine Bovet-Egger
Jardinière d'enfants diplômée 026 917 00 80
Enseignante en maternelle 079 564 88 13

Les après-midi récréatifs du mercredi pour les enfants de 4 à 6 ans

Horaires

Tous les mercredis en période scolaire, à choix dans le mois, de 14h00 à 17h00

Inscriptions

Jusqu'au mercredi midi auprès de Madame Catherine Bovet-Egger

Tarifs

CHF 22.–

SUBVENTION COMMUNALE POUR LES TRAITEMENTS DENTAIRES

Les traitements dentaires des enfants soumis à la scolarité obligatoire et à l'école enfantine, après déduction de la prise en charge d'une assurance privée, sont subventionnés selon le règlement communal en vigueur. Les traitements conservateurs (pédodontie) sont pris en charge selon un barème de réduction.

Pour bénéficier de la subvention communale lorsque votre enfant a reçu des soins dentaires, il est indispensable de faire viser le décompte de prestations par votre assurance-maladie puis de le déposer, dans un délai de 6 mois, auprès de l'administration communale, accompagné d'une copie de la couverture d'assurance-maladie.

Le règlement et le barème de réduction sont disponibles sur le site internet de la commune www.sales.ch

- Règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires du 09 octobre 2001 et Avenant du 13 décembre 2005

CERCLE SCOLAIRE DE SÂLES : COMMENT FONCTIONNENT NOS ECOLES ?

Dans le courant mai 2016, le Conseil communal a pris note de la démission de Madame Caroline Gaillard en sa qualité d'enseignante à l'école de Rueyres-Treyfayes.

En effet, suite à un hypothétique manque d'élèves pour la rentrée scolaire 2016-2017, le maintien de la classe de Rueyres-Treyfayes n'était pas garanti pour la rentrée de l'automne. Madame Gaillard, ne pouvant se permettre d'attendre la mi-juin avant de chercher un autre poste, a postulé ailleurs.



Ayant obtenu le feu vert de la part de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et des sports (DICS) à la mi-juin, nous avons mis le poste vacant au concours. C'est ainsi que Madame Viviana Leitao, fraîchement diplômée de la HEP, a été engagée pour enseigner à l'école de Rueyres-Treyfayes.

Nous souhaitons à Madame Gaillard beaucoup de succès dans sa nouvelle école et nous la remercions pour les 8 années passées dans notre cercle scolaire.

Nous souhaitons également la bienvenue à Madame Leitao et nous lui souhaitons beaucoup de succès et de réussite dans notre cercle scolaire.

Suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire entrée en vigueur au 1^{er} août 2015 et la mise en place du règlement d'application de la nouvelle loi scolaire au 1^{er} août 2016, le fonctionnement des écoles a quelque peu changé.

Pour la rentrée 2015, le Conseil communal a eu l'obligation d'engager une responsable d'établissement, en la personne de Madame Maria-Elena Monney. Le rôle de la responsable d'établissement (RE) est fixé selon l'art. 51 de la loi scolaire :

- Est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de son établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration entre les partenaires de l'école auprès desquels elle représente l'établissement
- Dirige son établissement conformément aux principes énoncés dans la loi scolaire
- Porte une attention particulière à la qualité du climat régnant au sein de l'établissement et au bien-être des personnes qui y travaillent
- Collabore étroitement avec les communes dans les tâches de celles-ci.
-

Dès le mois de janvier 2016, la commission scolaire a été dissoute et remplacée par la commission des écoles. Cette commission des écoles est composée de :

Maria-Elena Monney	Responsable d'établissement (RE) pour le cercle scolaire de Sâles
Colette Gendre	Secrétaire
Caroline Favre	Chargée des écoles au sein du conseil communal

Cette commission se réunit au minimum une fois par mois et assure un rôle de soutien entre la responsable d'établissement et le Conseil communal.

Caroline Favre, Conseillère communale

AGENDA DE L'INTERSOCIÉTÉ

Décembre 2016

Du 1er au 04 décembre	Visite de St-Nicolas dans les maisons de la commune, organisée par le FC La Sionge
Dimanche 04 décembre	Cirque "Les Comixnix" à 15h00 Spectacle de la St-Nicolas organisé par l'Association culturelle La Lisière, salle La Lisière
Mercredi 07 décembre	Vente des sapins de Noël par le Camp de ski, à la salle de la Scierie de Maules
Vendredi 09 décembre	Concert (messe avec orchestre) du Chœur mixte de Sâles, à l'Eglise de Sâles
Samedi 17 décembre	Concert de l'Avent par la Société de musique, au Centre sportif
Dimanche 18 décembre	Concert de la Chanson du Pays de Gruyère, à l'Eglise de Sâles
Lundi 26 décembre	Loto de la Société de musique, au Restaurant La Couronne

Janvier 2017

Dimanche 08 janvier	Loto de la Société de gym, au Restaurant La Couronne
---------------------	--

Février 2017

Vendredi 03 et samedi 04 février	Soirées de gymnastique organisées par la Société de gym, au Centre sportif
Vendredi 10 et samedi 11 février	Soirées de gymnastique organisées par la Société de gym, au Centre sportif

Mars 2017

Vendredi 03 et samedi 04 mars	Concert de la Fanfare, à la salle La Lisière
Samedi 11 mars	Humour "Le Caprice des Vieux" à 20h00, salle La Lisière
Vendredi 24 mars	Match aux cartes organisé par la Bibliothèque Matulu, au Restaurant La Couronne

Avril 2017

Samedi 08 avril	Coupe de printemps organisée par la Société de gym, au Centre sportif
Dimanche 09 avril	Soupe de Carême de la Paroisse, au Restaurant La Couronne
Dimanche 23 avril	Loto de la Société de tir, au Restaurant La Couronne
Du 27 au 30 avril	Chants du 1er mai par les Sociétés de jeunesse, dans les familles

Mai 2017

Samedi 13 mai	Concerts "Charmey's voices" à 20h00, salle La Lisière
---------------	---

Juin 2017

Dimanche 04 juin	Loto des écoles, au Restaurant La Couronne
Vendredi 09 juin	Course à Travers Sâles, organisée par la Société de gym, au Centre sportif
Dimanche 11 juin	Loto des cadets organisé par la Société de musique, au Restaurant La Couronne
Jeudi 15 juin	Concert de la Société de musique
Samedi 17 et dimanche 18 juin	Tournoi Sekulic, organisé par le FC la Sionge, au Centre sportif
Du 16 au 18 juin	Tir au sanglier, organisé par la Société de tir, au stand de tir
Jeudi 22 et samedi 24 juin	Tournoi Sekulic, organisé par le FC la Sionge, au Centre sportif

Juillet 2017

Dimanche 02 juillet	Loto du Chœur-mixte, au Restaurant La Couronne
---------------------	--



Du temps capricieux aux concerts fabuleux et à des jeux merveilleux ! Tout le monde gardera dans sa mémoire un souvenir de cette 32^e Rencontre des jeunesses gruériennes à Sâles ! En effet, dans chaque rassemblement villageois, on vit de beaux moments de partage, d'entraide et de rire !

La jeunesse de Sâles tient à remercier tous les bénévoles et sponsors qui ont œuvré de près ou de loin au bon déroulement de cette fête. Et nous remercions tout particulièrement les membres du comité d'organisation pour leur travail acharné durant toute l'année ! Grâce à vous la fête a été possible ! Un tout grand MERCI à vous tous !

Pour faire durer le plaisir et revivre de merveilleux moments avec vous, nous vous communiquons d'ores et déjà la date du souper de remerciement, qui se déroulera à la halle polyvalente La Lisière, le 18 février 2017.

La jeunesse de Sâles,
Lè Dzoyà



MÉMORIAL SEKULIC EN JUIN 2017 À SÂLES

Le plus grand tournoi de football de Romandie

En juin 2017, le FC La Sionge accueillera le Mémorial Sekulic, ultime étape de la saison pour les jeunes footballeurs fribourgeois. Près de 5'000 enfants, âgés de 6 à 12 ans et répartis dans trois catégories, animeront ce tournoi annuel cantonal, le plus grand de Suisse romande, sous le regard de 15'000 parents, grands-parents et spectateurs.

Cette manifestation, la plus importante jamais mise sur pied dans le Bassin de la Sionge, se déroulera au centre sportif de Sâles et sur les terrains avoisinants.

A pied d'oeuvre depuis un an et demi, le Comité d'organisation se plie en quatre pour offrir à ces jeunes pousses une magnifique fête du ballon rond. Dans cette perspective, nous comptons sur le précieux soutien de la population locale. Quelque 800 bénévoles seront les bienvenus pour la bonne marche de notre organisation. Nous vous remercions de votre bon accueil, de votre collaboration et de votre enthousiasme.

PROGRAMME

Samedi 17 juin 2017	tournoi des juniors E
Samedi 17 juin 2017	souper spectacle <i>Poya Sutra</i> avec Catherine Ruedin, suivi du concert de Matthieu Huwiler
Dimanche 18 juin 2017	tournoi des juniors F
Jeu-di 22 juin 2017	grand loto au Centre sportif à Sâles
Samedi 24 juin 2017	tournoi des juniors D - partie officielle

Comment nous aider ?

Vous souhaitez participer à notre grand-messe du football en qualité de bénévole, d'arbitre ? Vous trouverez toutes les cases horaires sur notre site internet www.sekulic2017.ch. Les inscriptions sont ouvertes dès le début décembre 2016.

Comment soutenir le Sekulic Sâles 2017 ?

En faisant bon accueil à notre vente de vins. Le Comité d'organisation présente une palette variée composée de 13 produits de la maison Morand Vins à La Tour-de-Trême. **Une dégustation gratuite est prévue le samedi 17 décembre 2016, dès 11 h, chez Jacques Menoud Maçonnerie, chemin de l'ancienne école 9 à Sâles.**

Renseignements - formulaire de commande et descriptif : www.sekulic2017.ch

Grand merci pour votre précieux appui

MÉMORIAL SEKULIC SÂLES 2017
Le Comité d'organisation

FSG SÂLES, SOIRÉE DE GYM 2017

Vendredi 03 et samedi 04 février 2017, à 20h15
salle polyvalente « La Lisière » au centre sportif.

Vendredi 10 et samedi 11 février 2017, à 20h15
salle polyvalente « La Lisière » au centre sportif.

Sherlock mène l'enquête à Sâles !

Le fil rouge de la soirée de la FSG Sâles guide le spectateur dans l'univers mystérieux de Sherlock, le célèbre détective privé ! Son ami Watson nous raconte ses enquêtes, ses scènes de crimes...

N'oubliez pas ce rendez-vous et, laissez-vous emporter à travers le programme gymnique concocté par les différents groupes de la FSG Sâles.

Dès le mardi 13 décembre 2016, faites vos réservations par **internet** sur www.fsg-sales.ch
ou par **téléphone au 079 783 02 48** (le mardi et le jeudi de 18h30 à 19h 30).

Pour être certains de ne pas être pris au dépourvu avant de retrouver Sherlock, retirez vos billets à l'avance auprès du Manoir à Vaulruz.

Pour le comité de la soirée et tous les gymnastes, la soirée de gym est une véritable fête que nous nous réjouissons de partager avec chacun d'entre vous !

Elémentaire, mon cher Watson !

